

COMMUNE DE VALREAS

**ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION
D'UNE MAISON DES VIGNERONS ET DU
TERROIR**

**MARCHE DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître de l’Ouvrage : Commune de Valréas

Autorité Adjudicatrice : Monsieur le Maire de Valréas

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l’article 106 du Code des Marchés Publics : La personne responsable du marché

Comptable public assignataire des paiements :
Mr le Receveur/payeur municipal
(Trésor Public de Valréas)

Imputation budgétaire : Section investissement – Art. 2031/95

Marché passé en vertu des articles 28 du Code des Marchés Publics

Article 1°: CONTRACTANTS

Je soussigné,.....
.....
.....
.....
.....
.....

-
 agissant pour mon propre compte ;
 agissant pour le compte de la société.....
.....
 agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,
- après avoir produit l’ensemble des attestations et documents prévus aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

m’engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières, à exécuter la mission de maîtrise d’œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.

L’offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m’est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date de remise des offres, soit le

Article 2 : PRIX

2.1 – Montant du Forfait de rémunération :

Le Forfait de rémunération est établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de JUIN 2009, pour le montant suivant :

.....Euros HT (en lettres)
.....TVA 19/6% (en lettres)
.....Euros TTC (en lettres)

La part attribuée à chaque phase de l'étude de faisabilité est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

2.2 – Modalités de rémunération :

Le forfait de rémunération est définitif, la part attribuée à chaque co-traitant ou sous-traitant est fixée dans l'annexe 1 au présent acte d'engagement.

Article 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le délai d'exécution de l'étude est fixé à sept mois (7) pour l'ensemble des phases. Le candidat pourra toutefois proposer un délai différent dans l'annexe 1.

Le point de départ de ce délai est fixé à compter de la notification du marché, valant Ordre de Service pour son démarrage.

Article 4 : PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit, suivant la répartition prévue au tableau ci-dessus :

- du compte ouvert au nom de :.....
- pour les prestations suivantes :.....
- sous le numéro :.....
- à :
- du compte ouvert au nom de :.....
- pour les prestations suivantes :.....
- sous le numéro :.....
- à :

Le présent acte d'engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans le délai de 120 jours à compter de la remise de l'offre.

Le maître de l'ouvrage se libérera également des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés à l'annexe 2 du présent document.

Article 5. AVANCE FORFAITAIRE

Demande (Demandons) à bénéficier de l'avance forfaitaire prévue à l'article 5 du C.C.A.P. et, dans ce cas, m'engage (nous engageons) à constituer la garantie à première demande prévue à l'article 5 du C.C.A.P.

Oui

non

Fait en un seul original

A, le

Le titulaire

- Réponse de l'administration

Est acceptée la présente proposition pour valoir acte d'engagement :

En ce qui concerne :

.....
.....
.....
.....
.....

Le présent acte d'engagement comporte annexe(s) énumérée ci-après :

.....
.....

A, le

Monsieur le MAIRE
Guy MORIN

ANNEXE N°1

Forfait de rémunération (FP) :Euros H.T.

Pourcentages de chaque élément de mission proposés :

Phase	Total sur Honoraires %	Total global	Délai proposé	Part de	Part de	Part de
PHASE1 Analyse			
PHASE 2 Implantation			
PHASE 3 APS Sur le site choisi			
Phase 4 Montage et approche économique			

Signature et cachet des co-traitants.

**ANNEXE N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement
Du contrat de sous-traitance

MARCHE

- * N°.....
- * **Objet** : Etude de faisabilité pour la création d'une maison des vigneronns et du terroir.
- * **Montant** :
.....
.....
- * **Titulaire** :

PRESTATIONS SOUS TRAITÉES

- * **Nature** :
.....
.....
- * **Montant T.V.A. comprise** :
.....
.....

SOUS-TRAITANT

- * **Nom, raison ou dénomination sociale** :
- * **Entreprise individuelle ou forme juridique de la société** :
- * **Numéro d'identité d'établissement (SIRET – 14 chiffres)** :
.....
- * **Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers** :
.....
.....
- * **Adresse** :
- * **Compte à créditer** (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

* **Modalités de calcul et de versement des avances :**

.....

* **Date (ou mois) d'établissement des prix :**

* **Modalités de variation des prix :**

.....

* **Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :**

.....

AUTRES RENSEIGNEMENTS

* **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :**

La personne responsable du marché

* **Comptable assignataire des paiements :**

Mr le receveur payeur municipal (Trésor Public de Valréas)

La Personne Responsable du Marché Le Titulaire du Marché

Le Sous-traitant